BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20260302-DCM02032026024-DE

*Convocation du 23 février 2026*
*Affichée / Publiée le 23/02/2026*

**Conseillers Municipaux :**

| | |
|---|---|
| **En exercice :** | **25** |
| **Quorum :** | **13** |
| **Présents :** | 20 |
| **Absents :** | **5** |
| **Procurations :** | 2 |
| **Votants :** | 22 |

**LE DEUX MARS DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

**PRESENTS** : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Elisabeth ABADIE, Michel HALOUX, Sophie RABORY, **Adjoints.** Raymond BLOUET, Mathieu LEVILLAIN, **Conseillers municipaux délégués.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Chrystel CAULET, Mylène MENARD, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Flavie ANNE, David LE LARGE, Christine PERTUISEL, Fabien GRIGNON.

**ABSENTS ET EXCUSÉS** : Béatrice GAYVRAMA, Nicolas AUBIN, Mélynda HASSOUNA, Pierre PIRON, Mathias JOLY.

**PROCURATIONS** : Pierre PIRON à Jean-Paul RONSIN, Mathias JOLY à Elisabeth ABADIE.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Régine LEFEUVRE.

## OBJET : SALLE DE SPORTS : RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION à l'ANS (N°2026-024)

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 2025-049 du 7 avril 2025, le conseil municipal a sollicité une aide financière auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du « Plan 5000 équipements - génération 2024» ; programme 2025 relatif aux équipements structurants (axe 2). Cette demande concernait le projet de construction d'une seconde salle de sport prévue à l'arrière de la salle du COSEC et en adjonction.
La demande a été déposée en ligne, et le dossier a été déclaré complet le 11 juin 2025 par la DRAJES. Le 25 novembre 2025, Monsieur le Maire a reçu un courrier l'informant que cette demande n'a pas pu être retenue au regard de l'enveloppe budgétaire mise à disposition en Bretagne, en l'invitant à renouveler la demande si la campagne de subventions ANS était reconduite en 2026.
En 2015, cet équipement sportif a été identifié dans le « plan sports » de Montfort Communauté ».
Lors de l'engagement du programme en 2019, les besoins identifiés étaient les suivants :

- sport à privilégier : handball aux normes pour une homologation de niveau pré-national et national,
- équipements et marquages au sol pour d'autres sports : basket, tennis, volley,….
- mur d'escalade qui pourrait être intégré,
- locaux techniques : vestiaires, gradins, rangement, sanitaires, hall d'accueil avec un espace de convivialité.

Monsieur Le Maire rappelle les évolutions du coût des travaux et du programme, qui ne concerne plus que la nouvelle salle de sports qui sera utilisée par les clubs du territoire intercommunal et les scolaires, en accueillant également l'activité musculation actuellement assurée sur la commune voisine de Pleumeleuc.
Le coût des travaux est de 2 800 254,97 € HT. Avec les honoraires, ce programme s'élève à 3 067 892,97 € HT.

Monsieur le Maire précise que les crédits 2026 dévolus à l'ANS au titre de l'aide aux équipements sont moindres qu'en 2025, mais qu'ils sont toutefois renouvelés. Ce dossier n'ayant pas pu être retenu en 2025, il propose de solliciter de nouveau la participation financière de l'ANS au coût de cet équipement sportif structurant, dont la livraison est prévue en août 2027.

VU l'article L2121-29 du CGCT,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :
- renouvelle la demande de subvention sollicitée à l'Agence Nationale du Sport (ANS) en 2025, pour le projet de construction d'une seconde salle de sports,
- précise que cette demande est sollicitée de nouveau au titre de l'enveloppe 2026 dédiée au « Plan 5000 équipements - génération 2024» ; notamment l'axe relatif aux équipements structurants d'intérêt régional,
- précise que la demande porte sur un montant souhaité de 280 000 €,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre cette demande de subvention et les documents s'y rapportant.

MAIRIE DE BÉDÉE ILLE-ET-VILAINE

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.